



Atelier de concertation sur la mise en œuvre des initiatives pilotes du complexe binational Sena Oura Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) d'appui du Projet Régional GIZ d'Appui à la COMIFAC en faveur des populations autochtones et locales d'Afrique centrale

N'Djamena - Tchad, du 19 au 21 août 2019

1. Contexte

Des progrès ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC, notamment en matière de conservation de la biodiversité, à travers la création de plusieurs aires protégées et surtout des complexes d'aires protégées transfrontalières matérialisés par les Accords de coopération. Malgré ces avancées, la protection réelle des 16 millions d'hectares d'aires protégées d'Afrique centrale est loin d'être efficace, entre autres en raison de l'insuffisance de moyens financiers et de l'inadéquation des systèmes de gestion. De même, la gestion participative des forêts demeure insuffisante dans la réalité, au regard des orientations internationales en la matière.

En effet, les populations autochtones et les communautés locales (PACL) d'Afrique centrale, ne participent pas encore de façon effective à la prise des décisions dans les processus de création et de gestion durable des aires protégées. Un consensus existe autour de l'idée selon laquelle la gestion durable des écosystèmes forestiers dépend d'une approche participative et de lutte contre la pauvreté en milieu rural. En vue de pallier aux défauts liés à la mise en œuvre de l'approche participative, la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers a élaboré des directives sous-régionales relatives à la participation des populations locales et autochtones et des ONGs à la gestion durable des forêts. Ces directives ont pour but de déterminer les bases communes de l'intégration des PACL et des ONGs dans la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale. Les cadres politiques, stratégiques, législatifs, réglementaires et institutionnels de la gestion participative des forêts en Afrique Centrale y sont définis.

Cependant, ces directives adoptées par la COMIFAC ne sont pas encore suffisamment connues au niveau national, ni suffisamment transposées dans les lois et règlements des pays membres de la COMIFAC. Ainsi, les capacités des acteurs de la COMIFAC

nécessitent d'être renforcées à l'élaboration active de processus participatifs pour les populations locales et autochtones. L'une des opportunités pour y parvenir est le Projet régional GIZ d'Appui à la COMIFAC dont l'objet du volet 3 est l'amélioration de la participation des populations locales et autochtones dans le contexte de la gouvernance forestière et la gestion des aires protégées.

Ce volet du Projet régional GIZ d'Appui à la COMIFAC se focalisera sur les activités visant le développement des capacités des « personnes et organisations » des structures du système de la COMIFAC au travers d'actions d'information et de formation, et les organisations seront orientées dans le développement de leur stratégie, la planification et l'adoption de scénarios d'interventions. Ce développement des capacités se concentrera aussi d'autre part sur des actions pilotes qui seront menées ou accompagnées au niveau national et/ou local pour approfondir les expériences concrètes de mise en œuvre et l'élaboration de bonnes pratiques dans les domaines thématiques pertinents pour l'ensemble de la sous-région.

C'est dans ce cadre que trois idées d'initiatives pilotes ont été proposées par les populations locales et autochtones d'Afrique Centrale. Il s'agit de :

- L'Appui à l'utilisation des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones déjà identifiées dans la gestion des aires protégées : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena Oura – Bouba Ndjidda (BSB Yamoussa) et du parc national de Lomami (PNL) ;
- L'Appui à l'élaboration d'une démarche consensuelle en matière de Clip (consentement libre, informé et préalable) dans les aires protégées de l'espace COMIFAC sur la base des expériences existantes : cas du Tri national de la Sangha (TNS), du Complexe binational Sena oura - Bouba Ndjida (BSB Yamoussa) et du parc national de Lomami (PNL) ;
- L'Appui à la capitalisation des expériences de l'implication effective des PACL dans la gestion des forêts communales et communautaires : cas des forêts communales de Moloundou, Dzeng au Cameroun et des concessions forestières des communautés locales de Bisemulu et Bangengele en RDC.

Ces idées ont été développées et validées au cours des ateliers de planification stratégique et opérationnelle du Projet qui se sont tenus à Douala du 4 au 15 février 2019. A l'issue de ces ateliers, les axes prioritaires ainsi que les grandes activités à réaliser jusqu'en février 2020 ont été définis.

Dans le même ordre d'idée, il s'est également tenu un atelier de présentation de ces initiatives pilotes à Douala du 7 au 8 mai 2019 qui a réuni près de 40 participants

représentant la coordination régionale et les coordinations nationales du REPALEAC ainsi que les représentants des populations autochtones et communautés locales de la base, où ces initiatives seront mises en œuvre. A l'issue de cet atelier les trois initiatives ont été examinées, enrichies et validées, le calendrier de mise en œuvre des différentes étapes du processus de mise en œuvre validé et les ateliers de concertation planifiés.

La mise en œuvre des initiatives pilotes nécessite la mise à disposition d'un cahier de charges, qui est un instrument d'appui destiné à orienter la gouvernance (structure et processus de pilotage, responsabilités, etc.). Ce cahier de charges s'adresse à toutes les parties prenantes directement impliquées dans la réalisation des initiatives pilotes en question et nécessite une compréhension commune par toutes les parties prenantes.

C'est dans ce contexte que se situent les ateliers de concertation sur les initiatives pilotes pour leur mise en œuvre pour les prochains mois dans les aires protégées du Parc national de Lomami (PNL) en RDC, la Tri – national de la Sangha (TNS) et le Complexe binational Sena Oura Boubou Ndjidda (BSB Yamoussa) et dans les forêts communales et communautaires de Dzenge et Moloundou au Cameroun et les concessions forestières communautaires de Bisemulu et Bangengele en RDC.

2. Objectifs des ateliers

L'objectif global des ateliers est de présenter les initiatives pilotes (IP) validées par la COMIFAC et le REPALEAC, et d'échanger sur leurs modalités de mise en œuvre.

Plus spécifiquement, il s'agira de :

1. Introduire les participants aux concepts liés aux savoirs traditionnels, CLIP ;
2. Présenter les initiatives pilotes validées ;
3. Echanger sur le cahier de charge des IP ;
4. Mettre en place une structure de gouvernance au niveau national ;
5. Clarifier les rôles des membres de la structure de gouvernance au niveau national ;
6. Faire une planification opérationnelle des IP
7. Valider les critères de choix des acteurs au niveau local ;
8. Définir les mécanismes de mise en œuvre des activités des IP au niveau local ;
9. Définir les résultats à atteindre à court terme et moyen termes ;
10. Mettre en place un mécanisme de suivi des initiatives pilotes au niveau national.

3. Résultats attendus

A l'issue de ces ateliers, les résultats suivants devront être atteints :

1. Les capacités des participants sont renforcées sur les différents concepts relatifs à la mise en œuvre des IP ;

2. Les parties prenantes ont une bonne compréhension des IP et de leurs différents outputs ;
3. Les parties prenantes s'accordent sur la démarche et le mécanisme de gouvernance à mettre en place au sein des IP ;
4. La structure de gouvernance des IP au niveau national est mise en place ;
5. Les rôles et les valeurs partagées des membres de la structure de gouvernance au niveau national sont définis ;
6. Les critères de choix des acteurs au niveau local sont validés ;
7. Les mécanismes de mise en œuvre des activités des IP sont définis ;
8. Les résultats à court et moyen termes sont définis ;
9. Un mécanisme de suivi des initiatives pilotes est mis en place ;
10. Une matrice opérationnelle et une feuille de route de la mise en œuvre des activités sont élaborées et validées.

4. Méthodologie

Les échanges au cours de l'atelier se feront sur la base des éléments tels que des exposés suivis des débats, des brainstormings, etc.

5. Les ressources des ateliers

Ces ateliers de concertation nationale seront financés par le Projet régional GIZ d'Appui à la COMIFAC.

6. Lieu et période

- **Kinshasa – RDC** pour les Initiatives pilotes à mettre en œuvre dans le Parc national de Lomami, les concessions forestières communautaires de Bisemulu et de Bangengele : **du 23 au 25 septembre 2019**
- **Brazzaville – Congo** pour les initiatives pilotes à mettre en œuvre dans la Tri national de la Sangha : **du 15 au 16 juillet 2019**
- **N'Djamena – Tchad** pour les initiatives pilotes à mettre en œuvre dans le complexe binational Sena Oura Boubou Ndjidda : **19 au 21 août 2019.**
- **Bertoua – Cameroun** pour les initiatives pilotes à mettre en œuvre dans les forêts communales et communautaires de Dzeng et de Moloundou : **26 au 27 Août 2019.**